

Bonjour Mesdames, Messieurs,

Je ne suis qu'un citoyen de l'Europe comme n'importe lequel d'entre-vous. La grande différence c'est votre pouvoir de "décision" qui va dans l'avenir conditionner votre information sur le net, le mien et celui de nos descendances.

Si vous posez des limites à la LIBERTÉ du net ce n'est déjà plus le mot Liberté qu'il faut employer. La liberté est unique et indivisible aux désirs des hommes. On ne la module pas, on fait des lois pour maîtriser les esprits malfaisants, qu'ils soient de simples escrocs ou des capitalistes véreux.

Dans tous les États structurés du monde il y a un service chargé de faire respecter les lois. J'en viens donc aux lois et j'insisterais sur la phrase suivante "CE N'EST PAS PARCEQUE C'EST LA LOIS QUELLE EST JUSTE" . ce mot de JUSTICE est la condition siné qua non du mot LIBERTE. Il n'y a pas de liberté sans justice.

Dans un pays de droits, la JUSTICE est la garante des libertés . Il faut donc laisser à la JUSTICE le monopole de nos LIBERTES . Si par vos conclusions il est obligatoirement fait le contrôle du net par des Sté privées il y aura forcément des débordements incontrôlés qui seront par définition la porte ouvertes aux ETATS qui sont peu respectueux des liberté individuelles et donc de nos vies. N'oubliez pas que l'avènement du Nazisme n'a pas été fortuit mais a été l'aboutissement de décisions arbitraires ADMIS PAR LE PEUPLE ALLEMAND . Ce peuple qui n'a pas su déceler le but criminel du parti Fasciste.

N'entrez pas dans ce mouvement de juguler le net pour laisser les coudées franches à ceux qui veulent nous contrôler sous des motivations Financières dites de droits d'auteurs. Cela peut se contrôler par des personnels dont la charge sera défini par la justice de chaque pays.

Je suis un fonctionnaire Républicain à la retraite et je pense que la LIBERTÉ ne peut accommoder de se plier à quelques intérêt privés.

Recevez, Mesdames et Messieurs mes respectueuses salutations ainsi que mes remerciements .

MAZZOLA .Charles-Félix